

Dispositif Local d'Accompagnement



**Associations employeuses,
Structures de l'Économie Sociale et Solidaire.**

Un appui de proximité pour consolider et développer
vos activités créatrices d'emplois.

Un dispositif public national, décliné et financé sur chaque département :
www.info-dla.fr

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN RÉSEAU

1. Accueil

Premier échange avec la structure employeuse et analyse de la pertinence d'une intervention DLA ou orientation vers des partenaires.



2. Diagnostic partagé

Entretiens approfondis avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration d'un plan d'accompagnement avec les partenaires de la structure.



3. Coordination parcours accompagnement

Mise en oeuvre et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure des prestations de conseil individuelles ou collectives et des actions conduites par d'autres acteurs de l'accompagnement.



4. Suivi et consolidation

Bilan de l'accompagnement avec la structure et analyse des résultats.



LE DLA ? POUR QUOI FAIRE ?



- Réflexion autour d'un projet associatif en vue d'un développement
- Mise en place d'outils de gestion de l'activité
- Appui à l'organisation interne, à une meilleure gouvernance
- Diversification des activités et stratégie de développement
- Un projet de coopération entre plusieurs structures

Contact : votre contact DLA - BGE Ariège

Vincent QUEROL

Hôtel d'entreprises - 266 rue Louis Pasteur - Parc technologique Delta Sud -
09340 - Verniolle - 05 32 11 16 35 - dla09@creer.fr